

	Casinos	Clubs de jeux	Jeux de loterie en ligne en réseau physique de distribution		Paris sportifs en réseau physique de distribution	Paris sportifs en ligne	Paris hippiques en réseau physique de distribution	Paris hippiques engagés depuis l'étranger mais regroupés en France	Paris hippiques en ligne	Jeux de cercle en ligne
Bénéficiaires/Assiette	Produit Brut des Jeux	Recettes annuelles	Produit Brut des Jeux	Lots et gains non réclamés	Produit Brut des Jeux	Produit Brut des Jeux	Produit Brut des Jeux	Commission	Produit Brut des Jeux	Mises
Etat	Prélèvement fixé par barème (de 6,0% sur la tranche inférieure à 83,5% sur la tranche supérieure)	Prélèvement fixé par barème (de 5,0% sur la tranche inférieure à 70,0% sur la tranche supérieure)	54,5% pour les loteries traditionnelles (Loto et Euromillions) 42,0% pour les autres jeux de loterie	100%	27,9%	33,7%	20,2%	12,0%	20,2%	1,8%
Collectivités territoriales	Plafond de 15,0% du PBJ abattu de 25,0%									
CSG	11,2% du PBJ des machines à sous abattu de 32,0%		6,2%							
CRDS	3,0%		2,2%							
Agence Nationale du Sport			5,1%		6,6%* (dans la limite du plafond commun au canal en ligne fixé à 34,6 millions d'euros)	10,6%* (dans la limite du plafond commun au canal physique fixé à 34,6 millions d'euros)				
Organisme de sécurité sociale et ANSP					6,6%	10,6%	6,9%		6,9%	0,2%
Sociétés de courses									Doit être compris entre 22,0% et 31,0%	

* le surplus de prélèvement par rapport au plafond fixé pour le montant attribué à l'Agence Nationale du Sport est affecté au budget de l'Etat